

Division politique II
p.c.23.20.-Libye-FMD/IF

Berne, le 25 mai 1992

Confidentiel

✓ s.o.733.33.

Note d'entretien

Lockerbie - demande libyenne de bons offices suisses

Le Secrétaire d'Etat Kellenberger a reçu Me Jean-Pierre Jacquemoud (J) de Genève à sa demande le 22 mai, en compagnie du soussigné. Sur la base d'un mandat (en annexe) du Gouvernement libyen (en particulier du commandant Jalloud, numéro deux du régime de Tripoli) et hors des canaux officiels, J. vient solliciter l'aide de la Suisse pour trouver une solution dans l'affaire des Libyens accusés de l'attentat de Lockerbie, qui fait l'objet de la résolution 748 du CS de l'ONU. J. a été approché par l'intermédiaire d'un couple qu'il représente et qui fait des affaires avec la Libye.

Un projet de lettre du Ministre des Affaires étrangères de Libye à son homologue suisse a été établi (cf. annexe), qui doit être remanié. Vu que deux Suisses se trouvaient au nombre des victimes, la Suisse, estime J. aurait de ce fait compétence juridictionnelle: elle pourrait faire arrêter les deux Libyens s'ils se trouvaient sur son territoire pour les juger, à condition que les mandats d'arrêt internationaux et/ou demandes d'extradition dirigés contre eux soient levés au préalable. Si une solution acceptable pouvait être envisagée, J. nous soumettrait une demande en bonne et due forme. Arguments: La Libye estime que la Suisse, par son expérience dans la solution pacifique des conflits, est la mieux à même de trouver une solution qui permette aux parties de sauver la face. Si la Suisse devait accepter en principe d'offrir ses bons offices, les Libyens se chargeraient d'approcher les Etats-Unis par d'autres canaux. La Libye estime que la neutralité suisse se trouverait ainsi renforcée, de même que nos relations bilatérales. La Libye se souvient que la Suisse lui a permis d'acquérir Gatoil. Elle se dit prête à aider la Suisse en vue de la solution d'autres crises (on doit penser à l'Iran). Tripoli estime que ni les Etats-Unis, ni la Libye ne sauraient perdre la face. On ne peut pas exiger d'elle qu'elle extrade ses propres nationaux. Il ne saurait être question de procès équitable en Grande-Bretagne ou aux Etats-Unis où l'opinion est montée contre la Libye.

Concrètement, il s'agirait d'amener les Libyens en Suisse, où ils seraient arrêtés, jugés et purgeraient leur peine. Il n'est pas question de passe-droit. Le seul engagement qui nous serait demandé serait de ne pas les extraditer. Ceci devrait être arrangé avec les Etats-Unis. J. nous offre de rencontrer avec lui le représentant de Jalloud, qui est à Berne.

KE fait remarquer que l'extradition est au centre des demandes américaine et britannique qui sous-tendent la résolution 748. Rien n'indique que ces deux pays veuillent renoncer à leurs exigences. Tout pays neutre qui accepterait les deux Libyens serait confronté à une



demande d'extradition. L'élément déterminant n'est pas la présence de deux Suisses dans le Panam 103, mais le fait que l'avion américain a explosé dans le ciel britannique. Si la Suisse acceptait de juger les inculpés libyens, elle apparaîtrait comme se prêtant à une manoeuvre pour leur éviter l'extradition. Plus encore que sur la neutralité, la Suisse met de plus en plus l'accent sur la solidarité internationale: c'est dans cet esprit qu'elle participe aux sanctions de l'ONU.

En réponse à ses interlocuteurs, J. comprend bien que rien ne pourra se faire sans l'accord des Etats-Unis. Si la Suisse se montrait disposée à examiner la demande de la Libye, celle-ci se chargerait de convaincre les Etats-Unis...

KE s'imagine mal la Libye demander aux Américains à quelles conditions ils seraient prêts à renoncer à l'extradition. Ils ne semblent pas avoir besoin d'une "porte de sortie". Selon une première appréciation, KE ne voit pas de rôle pour la Suisse dans cette affaire. Sans laisser J. et ses mandants se faire des illusions, KE ajoute qu'il fera néanmoins examiner la question par ses services, notamment du point de vue juridique.

J. dit que la déception sera grande en Libye si la Suisse disait non. Il invite à garder à l'esprit l'offre libyenne de nous aider dans d'autres affaires. Il suggère que nous prenions nous-mêmes contact avec les Etats-Unis. Il croit savoir que ceux-ci sont en train d'utiliser de leur côté des canaux officiels.

Division politique II
p.o.



Feldmeyer